

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1066

4 mai 2013

SOMMAIRE

Ady's Hygiène S.à r.l.	51161	JGB S.A.	51165
Aers S.A.	51135	J & L Montana Sàrl	51164
AIO III Aircraft Finance (Lux) S.à r.l.	51126	JP Residential III S.à r.l.	51166
Amromco Lux III S.à r.l.	51160	KLC Holdings XIII S.A.	51165
Amromco Lux II S.à r.l.	51163	Lander S.à r.l.	51153
Amromco Lux S.à r.l.	51164	Luximmatriculation S.A.	51162
AP Industries S.A.	51161	Malya Finance S.à r.l.	51165
BB Investissement S.A.	51161	Malya Finance S.à r.l.	51166
Belair Assets SA	51167	Mazars Luxembourg	51166
BGP Holdings Europe S.à r.l.	51162	Mc K Schmiede S.A.	51163
Bossok S.à r.l.	51168	Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l.	51163
Business Innovation Investment S.A.	51161	Newell Luxembourg Finance S.à r.l.	51134
Casaquira Holdings Sàrl	51167	Nocibe Investments S.A.	51166
CB CERATIZIT Luxembourg S.A.	51162	NWL Luxembourg S.à r.l.	51135
Cephalon Luxembourg S.à r.l.	51168	Omar Bradley S.A.	51165
C+ Investments	51168	Omco S.A.	51167
Compagnie Financière d'Echternach S.A.- SPF	51168	Pompes Funèbres Wagner S.à r.l.	51165
Constellation Software Luxembourg	51161	Pop 1 S.à r.l.	51167
C-Services S.A.	51168	Praxa SA	51167
Cunningham Lindsey Finance Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	51122	Sèvres II S. à r.l.	51122
Explotravel Consulting s.à r.l.	51162	Sèvres II S. à r.l.	51135
FDR Gestion	51162	Starlight Global Holdings (Lux) EUR S.à r.l.	51126
Fobos-04 Investment S.A.	51166	Unilever Finance S.à r.l.	51163
Hair Concept	51164	Unit Investments S.A., SPF	51136
Immotion S.à r.l.	51163	Valad Luxembourg S.A.	51135
Invista European RE Lutterberg PropCo S.à r.l.	51164	Van Cauter - Snauwaert & Co S.à r.l.	51136
Isidro International S.A.	51165	Vistra Holdings S.à r.l.	51135
		Zuccari S.A.	51164

Cunningham Lindsey Finance Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 175.563.

Les statuts coordonnés au 28/02/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08/03/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013032833/12.

(130040483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Sèvres II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 120.013.

In the year two thousand thirteen,
on the twenty-fifth day of the month of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

is held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of "SEVRES II S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 120 013, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 22 September 2006, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2150 of 17 November 2006. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 10 January 2013, its publication in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, still pending.

The Meeting was opened by Mr Stefan LAMBERT, with professional address in Luxembourg, being the chairman, who appoints as secretary of the Meeting Dr. Jan KÖNIGHAUS, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Simone PAPE, with professional address in Luxembourg residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the office and the undersigned notary. Said list as well as the proxies will be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list one million eight hundred seventy-nine thousand three hundred (1'879'300) Class A shares representing the entire corporate capital of the Company set at one million eight hundred seventy-nine thousand three hundred euro (1'879'300.-EUR) are represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the present Meeting is the following:

- 1) To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation;
- 2) To amend article 7 of the Company's Articles of Incorporation;
- 3) To amend article 10 of the Company's Articles of Incorporation;
- 4) Miscellaneous.

First resolution

The Meeting RESOLVED to convert the one million eight hundred seventy-nine thousand three hundred (1'879'300) Class A shares representing the entire corporate capital of the Company set at one million eight hundred seventy-nine thousand three hundred euro (1'879'300.-EUR) into one million eight hundred seventy-nine thousand three hundred (1'879'300) ordinary shares.

In order to reflect such suppression of the Class A shares followed by said conversion into ordinary shares, the Meeting RESOLVED to amend article 5 of the Company's Articles which shall now read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one million eight hundred seventy-nine thousand three hundred Euros (1879300.-EUR) divided into one million eight hundred seventy-nine thousand three hundred (1'879'300) ordinary shares with a par value of one euro (1.- EUR) per share. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

Second resolution

The Meeting RESOLVED to amend article 7 of the Company's Articles which shall now read as follows:

" **7.1.** The Company is managed by one or more managers appointed by the general meeting of shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The managers (each a «Manager») need not be shareholders. The number of Managers to be appointed shall be determined by the General Meeting of Shareholders by a resolution of Shareholders (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon) pursuant to the provisions of articles 7.3. and in accordance with the provisions of article 10 and duly recorded in the minutes of such Meeting elected pursuant to the provisions of this article 7.

7.2. The Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders pursuant to article 10 which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.3. Meetings of the Managers shall be called by any two Managers with at least twenty-four hours prior notice. The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing or by fax, cable, telegram, email or telex of all Managers. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Managers.

Meetings of the Managers may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Managers may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail or telefax.

Any Manager may participate in any meeting of the Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all Managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Manager may act at any meeting of the Managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues.

7.4. The minutes of any meeting of the Managers shall be signed by any two Managers (save as may be decided by the Managers in the relevant meeting). Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two Managers (save as may be decided by the Managers).

7.5. Board Powers, Binding Signatures

The Managers are vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting shall be within the competence of the Managers taking decisions as set forth in this article 7. Vis-a-vis third parties the Managers have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the joint signature of any two Managers.

The Company is further validly bound by the single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Managers or by any two Managers."

Third resolution

The Meeting RESOLVED to amend article 10 of the Company's Articles which shall now read as follows:

" **10.1.** All Shareholders' decisions are taken by the general meeting of Shareholders. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of shareholders is less than twenty-five and in such case shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

10.2. Meetings shall be called by the Managers by convening notice addressed by registered mail or courier service to Shareholders to their address appearing in the Register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the Meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a Meeting the Meeting may be held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as set out herein for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

10.3. (i) Save as provided under (ii), (iii) and (iv) hereafter, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the total number of shares then in issue. (ii) Any amendment of the Articles of Incorporation are taken a favorable decision of (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three-quarters of the total number of shares then in issue. (iv) Resolutions as to transfers of shares to non-shareholders shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than 75% of the total number of shares

then in issue. (iv) Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the shares in issue."

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois de février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de la société «SEVRES II S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120 013, constituée suivant acte notarié reçu en date du 22 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 2150 du 17 novembre 2006. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 10 janvier 2013, sa publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations étant en cours.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stefan LAMBERT, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire de l'Assemblée, Dr. Jan KÖNIGHAUS, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Simone PAPE, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que les un million huit cent soixante-dix-neuf mille trois cents (1'879'300) parts sociales de Classe A représentant l'intégralité du capital social fixé à un million huit cent soixante-dix-neuf mille trois cents euros (1'879'300.- EUR) sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

- 1) De modifier l'article 5 des statuts de la Société;
- 2) De modifier l'article 7 des statuts de la Société;
- 3) De modifier l'article 10 des statuts de la Société;
- 4) Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a DECIDE de convertir les un million huit cent soixante-dix-neuf mille trois cents (1'879'300) parts sociales de Classe A représentant l'intégralité du capital social fixé à un million huit cent soixante-dix-neuf mille trois cents euros (1'879'300.- EUR) en un million huit cent soixante-dix-neuf mille trois cents (1'879'300) parts sociales ordinaires.

Afin de refléter la suppression des parts sociales de Classe A suivie de ladite conversion en parts sociales ordinaires, l'Assemblée a DECIDE de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la nouvelle teneur qui suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à un million huit cent soixante-dix-neuf mille trois cents euros (1'879'300.- EUR) divisé en un million huit cent soixante-dix-neuf mille trois cents (1.879.300) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté en vertu d'une résolution des associés adoptée conformément aux modalités requises en matière de modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Deuxième résolution

L'Assemblée a DECIDE de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner désormais la nouvelle teneur qui suit:

« **7.1.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions décrites ci-après. Les gérants (chacun un «Gérant») n'ont pas besoin d'être associés.

Le nombre de Gérants devant être nommé doit être déterminé par une résolution des associés réunis en Assemblée Générale des Associés (sauf pour une période existant entre une ou plusieurs démissions et les nouvelles nominations subséquentes) selon les dispositions de l'article 10 et doit être dûment retranscrit dans le procès-verbal de cette Assemblée élue selon les dispositions du présent article 7.

7.2. Les Gérants sont nommés et révoqués de leur mandat par une décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité simple selon l'article 10 qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est mentionnée, les Gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les Gérants peuvent être réélus mais leur nomination peut être révoquée avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment.

7.3. Les assemblées des Gérants peuvent être convoquées par deux Gérants avec au minimum une convocation préalable de vingt-quatre heures. Il est possible de renoncer aux convocations par un vote unanime de tous les Gérants donné par écrit ou par fax, câble, télégramme, courrier électronique ou télex. Des convocations séparées ne sont pas nécessaires pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans une résolution préalablement adoptée par les Gérants.

Les réunions des Gérants peuvent se tenir en personne ou, dans toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou tout autre moyen de communication similaire qui permet aux participants de s'entendre les uns les autres). Les Gérants peuvent également en toutes circonstances prendre des décisions à l'unanimité par résolution écrite. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les Gérants ont les mêmes effets que les résolutions passées à une assemblée. Dans ces hypothèses, les résolutions ou décisions doivent être prises expressément, par écrit par voie de circulaire, transmise par courrier, courrier électronique ou téléfax.

Tout Gérant peut participer à toute assemblée des Gérants par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication permettant aux Gérants participants de s'entendre les uns les autres. La participation à une assemblée par ces moyens est équivalente à une participation en personne. Tout Gérant peut participer à une assemblée des Gérants en nommant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

7.4. Les procès-verbaux des assemblées des Gérants sont signés au moins par deux Gérants (sauf ce qui pourrait être décidé par les Gérants à l'Assemblée). Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou tout autrement doivent être signés au moins par deux Gérants (sauf ce qui pourrait être décidé par les Gérants).

7.5. Les pouvoirs du conseil, les signatures engageant la Société:

Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et sont autorisés et/ou peuvent accomplir tout acte de disposition et d'administration entrant dans l'objet de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence des Gérants prenant les décisions conformément à l'article 7. Vis-à-vis des tiers les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes circonstances et faire, autoriser ou approuver tous actes et actions relatives à la Société qui ne seraient pas réserves par la loi ou les statuts à l'Assemblée Générale des Associés.

La Société sera tenue par la signature conjointe de deux Gérants.

La Société est également valablement engagée par la signature de n'importe quelle personne ou personnes à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par les Gérants ou par deux Gérants agissant ensemble.»

Troisième résolution

L'Assemblée a DÉCIDÉ de modifier l'article 10 des statuts de la Société pour lui donner désormais la nouvelle teneur qui suit:

« **10.1.** Les décisions des associés sont prises par l'assemblée générale des associés. Cependant la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire pour autant que le nombre d'associés est inférieur à vingt-cinq et dans ce cas les résolutions des associés peuvent être valablement prises par écrit. Toute assemblée d'associés valablement constituée ou toute résolution écrite valable (selon le cas) doit représenter l'intégralité des associés de la Société.

10.2. Les assemblées peuvent être convoquées par les Gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

10.3. (i) A moins que ce soit prévu autrement en application des (ii), (iii) et (iv) ci-après, les décisions des assemblées générales sont valablement adoptées si approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du nombre total des parts sociales émises. (ii) Toute modification des Statuts est prise par une décision favorable d'une majorité des Associés

représentant au moins trois quart du nombre total des parts sociales émises. (iii) Les résolutions relatives aux transferts des parts sociales à des non associés sont valablement prises si adoptées par les Associés représentant plus de 75% du nombre total des parts sociales émises. (iv) Les décisions de changement de nationalité de la Société doivent être adoptées par les associés représentant 100% des parts sociales émises.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. LAMBERT, J. KÖNIGHAUS, S. PAPE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 février 2013. Relation: EAC/2013/2630. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013033210/227.

(130039983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Starlight Global Holdings (Lux) EUR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 168.785.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013033194/10.

(130040404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

AIO III Aircraft Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 175.692.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the first day of February.

Before Us, Maître Francis KESSELER notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1-9005, represented by its general partner Anchorage IO GP III, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services Delaware Ltd., 200 Bellevue Parkway, Suite 170 Bellevue Park Corporate Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19809, State of Delaware, United States of America,

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the

transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities and assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company").

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, including borrowing from Group Companies, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company, with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may also acquire, operate, grant a leasing (without any purchase option) and dispose, either as a whole or in spare parts, of aircrafts in any manner whatsoever.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Generally the Company may do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "AIO III Aircraft Finance (Lux) S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at 20,000.- USD (TWENTY THOUSAND UNITED STATES DOLLARS) represented by 800 (EIGHT HUNDRED) shares (parts sociales), of 25.- USD (TWENTY FIVE UNITED STATES DOLLARS) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company and third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Stapling of shares

The shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his shares in the capital of the Company to a third party is obligated to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

In the event of any shareholder holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obligated to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obligated to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

6.7 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more directors. The director(s) need not be shareholder(s).

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors.

The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two directors.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman, which in case of tie vote, shall have a casting vote, and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the directors and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a simple majority of directors present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, within 6 (six) months of the closing of the last financial year. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Supervision of the company. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors ("commissaires") in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier's public register."

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2013.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in UNITED STATES DOLLARS)	% of share capital	Paid-up capital
Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P.	800	20,000	100%	100%
TOTAL	800	20,000	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of 20,000 United States Dollars (twenty thousand.- USD) is now available to the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by three directors:

a. Mr. João Paulo Alves Margarido, born on 26 June 1975 in Rossio ao Sul do Tejo, Abrantes, Portugal residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

b. Mr. Eric Sacks, born on 21 November 1977 in New York, professionally residing at 610 Broadway, 6th Floor, New York NY 10012, United States of America; and

c. Mr. Damien Nussbaum, private employee, born on 8 October 1972 in Strasbourg, France, residing professionally at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

2. The registered office of the Company shall be established at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier jour de février,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P., une société exonérée des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services, Intertrust House, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005 représentée par son general partner Anchorage IO GP III, L.L.C., une société à responsabilité limitée de Delaware, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services Delaware Ltd., 200 Bellevue Parkway, Suite 170 Bellevue Park Corporate Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19809, State of Delaware, United States of America,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres et

avoirs de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation directe ou indirecte (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable «Société du Groupe»).

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds comprenant sans y être limité au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi, y compris les emprunts des Sociétés du Groupe; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

La Société peut également acquérir, exploiter, donner en location (sans option d'achat) et disposer, en totalité ou en pièce détachées, d'aéronefs de quelque manière que ce soit.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «AIO III Aircraft Finance (Lux) S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à vingt mille Dollars Américains (20.000,- USD) représenté par huit cent (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (25,- USD), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société et des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Parts sociales rattachées

Les parts sociales peuvent être rattachées à des instruments convertibles en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Tout associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales du capital de la Société à un tiers est tenu de transférer la même proportion de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce même tiers, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

Dans l'éventualité où un associé détenant une ou plusieurs parts sociales renonce à une ou plusieurs parts sociales du capital de la Société suite à une vente, cet associé est obligé de renoncer à la même proportion d'instruments convertibles qui ont été émis en fonction de ces parts sociales, le cas échéant, à la Société et ce dernier est tenu de racheter les dits instruments convertibles, le cas échéant, en conformité avec les conditions générales des instruments convertibles visés.

6.7 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président, qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant, et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conférence call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Surveillance de la société. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en Dollars Américains)	% de capital social	Capital libéré
Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P.	800	20,000	100%	100%
TOTAL	800	20,000	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de vingt mille Dollars Américains (20.000,- USD) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolution de l'associé unique

1. La Société est administrée par trois gérants, à savoir:

a. M. João Paulo Alves Margarido, né le 26 juin 1975 à Rossio ao Sul do Tejo, Abrantes, Portugal demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b. M. Eric Sacks, né le 21 novembre 1977 à New York, demeurant professionnellement au 610 Broadway, 6^{ème} étage, New York, NY 10012, Etats Unis d'Amérique; et

c. M. Damien Nussbaum, employé privé, né le 8 octobre 1972 à Strasbourg, France, demeurant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 février 2013. Relation: EAC/2013/1729. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013032765/453.

(130039986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Newell Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 465.550,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.715.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013033101/11.

(130040330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

NWL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.345.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013033111/11.

(130040386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Sèvres II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 120.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013033211/10.

(130040360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Aers S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 32, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 114.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039103/9.

(130048689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Vistra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 36.051.188,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.920.

EXTRAIT

En date du 18 mars 2013, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- La démission de M. Dennis Lavin, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013038995/13.

(130047734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Valad Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.614.

Le bilan de la société au 30/06/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013038997/12.

(130047676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Van Cauter - Snauwaert & Co S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 52.610.

Le pouvoir de signature de Monsieur Willem VAN CAUTER, en qualité de gérant de la société Van Cauter - Snauwaert & Co S.à.r.l. est le même que celui de Monsieur Erik Snauwaert en cette même qualité.

Il est à noter que Monsieur Willem VAN CAUTER, en sa qualité de gérant peut valablement engager la société sous sa signature individuelle.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Van Cauter - Snauwaert & Co S.à.r.l.

Référence de publication: 2013038998/13.

(130047960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Unit Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 30.253.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of the month of March,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of UNIT INVESTMENTS S.A., SPF, (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 30.253, incorporated pursuant to a notarial deed dated 15 March 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 215 on 7 August 1989. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 30 December 2011, published in the Mémorial number 808 on 27 March 2012.

The meeting was presided by Mr Ünal Aysal, residing in Crans-Montana (CH).

The chairman appointed as scrutineer Mr Noël Didier, residing professionally in Luxembourg and as secretary Mr Jean-Marie Plisson residing in Bruxelles (B).

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders, the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all the shares were represented at the present meeting.

III. All shareholders being present or represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

1. Amendment of the corporate objects of the Company so that article 4 of articles of incorporation of the Company (the "Articles") reads now as follows:

Art. 4. Corporate objects. The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of financial instruments within the meaning of the SPF Law and cash and assets of any kind held in a bank account.

Eligible financial instruments are to be understood as (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialised, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorseable or not and regardless of their governing law.

Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in

which it holds participations, while remaining within the limits of the SPF Law regarding the "société de gestion de patrimoine familial".

2. Full amendment and restatement of the Articles substantially in the form as attached to the proxy and in particular but without limitation in order to (i) include the amendments pursuant to item 1 hereabove, (ii) determine the rights of the shareholders in case of division of the legal ownership of the shares between usufruct and bare ownership, (iii) introduce limitations to the transfer of shares in the Company, (iv) establish increased majorities at certain shareholders' decisions, (v) modify the provisions relating to the appointment of the members of the board of directors of the Company, (vi) introduce special majorities for the board of directors to take certain decisions, (vii) to insert provisions allowing the general meeting of shareholders to exclude a shareholder from the Company under certain circumstances as provided for under the amended and restated Articles and (viii) to amend the provisions relating to the appointment of the statutory and supervisory auditors.

After the foregoing was approved by the general meeting of the shareholders, the following resolutions were adopted unanimously.

First resolution

The meeting unanimously resolved to amend the corporate objects of the Company so that article 4 reads now as follows:

" **Art. 4. Corporate objects.** The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of financial instruments within the meaning of the SPF Law and cash and assets of any kind held in a bank account.

Eligible financial instruments are to be understood as (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialised, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorseeable or not and regardless of their governing law.

Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations, while remaining within the limits of the SPF Law regarding the "société de gestion de patrimoine familial".

Second resolution

The meeting unanimously resolved to fully amend and restate the articles of association of the Company which shall read as follows, in particular but without limitation in order to (i) include the amendments pursuant to item 1 hereabove, (ii) determine the rights of the shareholders in case of division of the legal ownership of the shares between usufruct and bare ownership, (iii) introduce limitations to the transfer of shares in the Company, (iv) establish increased majorities at certain shareholders' decisions, (v) modify the provisions relating to the appointment of the members of the board of directors of the Company, (vi) introduce special majorities for the board of directors to take certain decisions, (vii) to insert provisions allowing the general meeting of shareholders to exclude a shareholder from the Company under certain circumstances as provided for under the amended and restated Articles and (viii) to amend the provisions relating to the appointment of the statutory and supervisory auditors:

" **Art. 1. Form and Name.** There exists a limited company (société anonyme, société de gestion de patrimoine familial) under the name of "UNIT INVESTMENTS S.A., SPF" (the "Company").

The Company is subject to the Law of 11 May 2007 regarding the creation of a société de gestion de patrimoine familial ("SPF Law").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of resolution of the General Meeting (as defined below) deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association of the Company (the "Articles").

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board"). Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the

registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate objects. The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of financial instruments within the meaning of the SPF Law and cash and assets of any kind held in a bank account.

Eligible financial instruments are to be understood as (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialised, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorseeable or not and regardless of their governing law.

Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations, while remaining within the limits of the SPF Law regarding the "société de gestion de patrimoine familial".

Art. 5. Share capital. The issued share capital is set at twenty-six million nine hundred and seventy-six thousand US Dollar (USD 26,976,000) consisting of one thousand (1,000) shares (the "Shares") with a nominal value of twenty-six thousand nine hundred and seventy-six US Dollar (USD 26,976) each.

The issued share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the General Meeting adopted in compliance with the quorum and majority rules set by law for any amendment of these Articles unless otherwise provided herein.

The Shareholders shall exercise all their preferential rights of subscription in any capital increase of the share capital of the Company and shall not waive their preferential rights of subscription to any person or entity other than in compliance with any shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company.

In the event of a division of legal ownership of the Shares between usufruct (usufruit) and bare ownership (nue-propriété), the preferential right of subscription attached to the Shares shall be granted to the usufructuary who may exercise such preferential right of subscription.

For so long as the legal ownership of the Shares is divided between usufruct (usufruit) and bare ownership (nue-propriété), the usufruct of the new Shares acquired shall be transferred as a result of the exercise of their preferential right of subscription to the usufructuary (usufruitier).

The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law. The Shares repurchased by the Company and held in treasury shall have no voting right and no right in the distribution of a dividend or a profit of liquidation.

Any Share premium shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.

Art. 6. Shares. The Shares are in registered form only.

A register of shareholders of the Company from time to time (each the "Shareholder" and together the "Shareholders") will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

In the event a Shareholder does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and such Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such Shareholder. The Shareholder may, at any time, change her/his/its address by means of written notification to the Company.

All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

Upon the written request of a Shareholder, registered nominative share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Board shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board members. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be

deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufructuary (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire), unless otherwise stipulated in the present Articles.

In case of division of legal ownership of the Shares between usufruct (usufruit) and bare ownership (nue-propriété), the Company shall immediately be informed and shall inscribe in the Shareholders' register of the Company, opposite to the number of Shares jointly owned, the name of the usufructuary and of the bare owner.

Art. 7. Transfer of Shares. The transfer of Shares shall be made by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) in accordance with the provisions of these Articles and any shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company. This declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney.

In accordance with the provisions of these Articles and any shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company, the Company may also accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Limitations to the transfer of Shares.

8.1 The Shares may only be held by eligible investors as defined in Article 3 of the SPF Law.

8.2 As a general restriction, the Shares of the Company may not be pledged and the Company shall not inscribe the pledge over the Shares of the Company in the Shareholders' register of the Company.

8.3 Except in case of a permitted transfer in accordance with articles 8.12 and 8.13 below, a Shareholder wishing to transfer (the "Transferor") all or part of its Shares (the "Offered Shares") shall offer to the other Shareholders to acquire the Offered Shares (the "Offered Transfer"). During the period of the Offered Transfer, the other Shareholders have a right of preference over those Offered Shares.

8.4 The Transferor shall therefore notify the Offered Transfer, by sending a written offer (the "Offer Notice") to the other Shareholders with a copy to the Company and shall offer to the other Shareholders to acquire the Offered Shares. The Offer Notice shall state (i) the number of Offered Shares comprised in the Offered Transfer; (ii) the price under which the Transferor agrees to transfer the Offered Shares (the "Offered Price"); (iii) any other terms of the offer, including the description of all agreements that the Transferor considers entering into.

8.5 The Offered Price shall be determined by an independent audit firm (réviseur d'entreprises agréé) of international experience and repute appointed by the Transferor acting as expert. The determined valuation will be the Offered Price of the Offered Transfer.

8.6 Unless the Offered Price as determined in accordance with article 8.5 is challenged within seven (7) business days of the notification of the Offer Notice by any one of the Shareholders, it shall be final and binding on the Shareholders. If any Shareholder challenges the independent audit firm's valuation, the matter shall be referred to an independent Réviseur d'Entreprises agréé appointed by the chairman, for the time being, of Luxembourg Institut des Réviseurs d'Entreprises, which shall be independent from both, the Transferor and the other Shareholders. Such independent Réviseur d'Entreprises agréé shall act as an expert and not as an arbitrator and his valuation shall be final and binding and shall determine the Offered Price.

8.7 The other Shareholders will have thirty (30) business days upon receipt of the Offer Notice or if the Offered Price was challenged within thirty (30) business days of the notification of the report of the independent Réviseur d'Entreprises agréé, to give written notice to the Transferor with a copy to the Company that they intend to exercise their right of preference and accept the Offered Transfer. Such notice will indicate the number of Offered Shares for which the preference right is exercised, provided that each Shareholder may accept the Offered Transfer for its entirety in case the other Shareholders do not wish to acquire the Offered Shares. The acceptance of the offer by the other Shareholder (the "Preferred Transferee") shall be binding.

8.8 If the total number of the Offered Shares accepted to be purchased by the Preferred Transferees exceeds the Offered Transfer, the Offered Shares will be sold to each of the Preferred Transferees in proportion to the number of Shares they respectively hold in the Company.

8.9 The final number of Offered Shares attributed to each Preferred Transferee and the bank account on which the Offered Price shall be paid, shall be notified by the Transferor to each Preferred Transferee (the "Preference Confirmation Notice").

8.10 The payment of the Offered Price shall be paid on the bank account indicated by the Transferor in the Preference Confirmation Notice by each of the Preferred Transferee in cash within ten (10) business days upon receipt of the Preference Confirmation Notice. Subject to the provisions of any Shareholders' agreement that may exist from time to time between the Shareholders and the Company, the Transfer of the Offered Shares to each of the Preferred Transferee shall only be effective upon receipt by the Transferor of the full Offered Price from all of the Preferred Transferees.

8.11 If the other Shareholders do not exercise their right of preference in respect of all the Offered Shares, after having been required by the Transferor or the Company to gross-up their acceptance of the Offered Transfer in case of insufficiency, the Transferor is entitled (but not obliged) and free to sell its Offered Shares by way of the first admission for trading on a regulated stock exchange ("IPO").

8.12 Notwithstanding the above, no preference right (pursuant to this article) shall apply if all the Shareholders of the Company waive such right in writing.

8.13 Moreover, the following transfers of Shares are free and the preference right provided for under articles 8.3 to 8.11 does not apply with respect to the following transferees (the "Permitted Transferee") in each case provided that (i) the Shareholder effecting such Transfer shall inform in writing the other Shareholders thereof (identifying in reasonable details all of the particulars of the Permitted Transferee), and (ii) the Permitted Transferee shall comply with the provisions of any Shareholders' agreement that may exist from time to time between the Shareholders and the Company:

- (i) in case of transfer of Shares between Shareholders;
- (ii) in case of transfer of Shares to the beneficiaries of a Shareholder but only to the extent such Shareholder, if it is not an individual, is another eligible investor within the meaning of the SPF Law; and
- (iii) in case of transfer of Shares to an immediate descendant family member (descendant en ligne directe) of the beneficiaries of a Shareholder.

Art. 9. Shareholder's Default.

9.1 The Shareholder which causes a Shareholder's default (the "Defaulting Shareholder") in accordance with the provisions of any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company (the "Shareholder's Default") shall sell its Shares in the Company in accordance with the provisions of article 8 above and shall support all the consequences and costs resulting from this transfer of Shares in accordance with any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company.

9.2 The Shareholders agree that in case of inaction of the Defaulting Shareholder, the Defaulting Shareholder can be excluded from the Company by a resolution of the general meeting of Shareholders taking the decision at the majority of 70% of the votes cast, on the grounds of a serious cause which shall in any event be deemed given in case of a Shareholder's Default.

9.3 In such circumstances, each of the other Shareholders ("Eligible Shareholders") shall have the right (but not the obligation) to acquire all or part of the Shares of the Defaulting Shareholder (pro rata parte the holding of Shares of the Defaulting Shareholder) in consideration of a purchase price equivalent to the compensation pursuant to article 9.5; subject to the Eligible Shareholder exercising its right and subject to the provisions set forth hereafter, it being agreed that the defaulting Shares shall automatically be transferred to the relevant Eligible Shareholders upon the receipt of the notices pursuant to items (i) and (ii) hereafter:

- (i) if an Eligible Shareholder intends to acquire all or part of the Shares of the Defaulting Shareholder, it shall give written notice thereof to the Defaulting Shareholder, any other Eligible Shareholder and the Company no later than ten (10) business days following the date of the resolution of the general meeting of Shareholders on the exclusion of the Defaulting Shareholder; and
- (ii) if further Eligible Shareholders intend to acquire all or part of the Shares of the Defaulting Shareholder such other Eligible Shareholders shall notify the Defaulting Shareholder, all other Eligible Shareholders and the Company thereof no later than ten (10) business days from the receipt of the first notice pursuant to item (i) accordingly.

9.4 If the defaulting Shares are not entirely acquired by the Eligible Shareholders in accordance article 9.3, and after having been requested by the Company to gross-up their acquisition in case of insufficiency, the Company shall sell all the defaulting Shares by way of an IPO in accordance with article 8.11, in which case the Defaulting Shareholder shall support all the consequences and costs resulting from the transfer of Shares (including but not limited to the consequences and costs resulting from an IPO).

9.5 The compensation for the exclusion, pursuant to this article 9, shall be equal to the fair market value of the Shares, less any costs supported in relation to the transfer of the Shares to the Eligible Shareholders and in case of an IPO all the consequences and costs resulting therefrom. The fair market value of the Shares shall be determined by an independent audit firm of international experience and repute appointed in accordance with articles 8.5 and 8.6 hereof, except in the case of an IPO following immediately the acquisition of the Shares, in which case the fair market value of the Shares shall be equal to the price received within the IPO.

9.6 The legal effect of the exclusion pursuant to this article 9 shall not be conditional upon the payment of the compensation pursuant to article 9.5.

Art. 10. Meetings of the Shareholders. Any regularly constituted meeting of the Shareholders (the "General Meeting") shall represent the entirety of the Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein. If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and

consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

In case of division of legal ownership of the Shares, both the usufructuary and the bare-owner shall be convened to any General Meetings, as provided for in these Articles. The usufructuary and the bare owner shall both receive access to all the documents to be provided to the General Meeting. A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

A Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Shareholders may also cast its vote by mail (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the date, time and place of the General Meeting, (ii) the name, address and other appropriate particulars of the Shareholder and the signature of the relevant Shareholder, (iii) the indication of the Shares for which the Shareholder will exercise such right, (iv) the agenda as set forth in the convening notice, (v) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda and (vi) the possibility to give power to vote on any new resolution or amendment to the proposed resolutions tabled at the General Meeting or announced by the Company after remittance of the voting form. The original voting bulletins must be received by the Company seventy-two (72) hours before the relevant General Meeting, unless the Company sets a shorter time limit. Duly completed and executed voting forms received as aforesaid shall be taken into account for the calculation of the quorum at such General Meeting. Incomplete voting forms or voting forms received after the relevant time limit set by the Company shall not be taken into account.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly constituted General Meeting will be passed by a simple majority of votes cast. Each Share is entitled to one vote.

Resolutions of the General Meeting deciding to carry forward and/or allocate to a reserve the net profits of the year shall be taken at the majority of at least ninety percent (90%) of the votes casts.

Resolutions of the General Meeting deciding on the sale or divestment, in one or more transactions, of any assets or securities of the Company whose value exceeds one hundred thousand US Dollars (USD 100,000) are taken at the majority of at least three-quarters (3/4) of the votes cast.

In case of division of legal ownership, only the usufructuary of the Shares shall have the right to vote on all decisions of any General Meetings (whether ordinary or extraordinary) and in particular, without limitation, on any decisions relating to the appointment of the Board, the distribution of dividends and the amendment to these Articles with the exception of decisions which may affect the right of disposal of the bare owner(s) of the Shares.

In relation thereto, only the bare owner(s) shall have the right to vote at General Meetings called to take decisions on the following matters:

- (i) amendment of the corporate object of the Company,
- (ii) change in the structure of the share capital and in particular on decisions relating to (a) capital increase and any issuance of Shares or similar rights such as issuance of founder Shares, warrants, save that the preferential right of subscription shall be exercised by the usufructuary (b) change of the nominal value of the Shares, (c) reclassification and creation of new classes of the Shares in issue in the Company and burdened with usufruct, (d) capital reduction, and (e) repurchase of the Shares by the Company in the event permitted by the Companies Law and these Articles;
- (iii) any merger, demerger, liquidation or any other similar restructuring of the Company; and
- (iv) the transformation of the legal form of the Company.

In case the Company has only one Shareholder (the "Sole Shareholder"), the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

Art. 11. Annual General Meetings. The annual General Meeting is held on the third Friday of the month of June at 11 a.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by the Board which has the power to perform all acts, necessary or useful to the realization of the Company's corporate object and/or perform all acts of disposal, management and administration falling within the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law") or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by one director as provided for by the law and all provisions in the present Articles. Referring to the Board shall be deemed to refer to the sole director who shall have all such powers as provided for by law and as set forth in the present Articles with respect to the Board.

Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors and up to seven (7) directors who may but do not need not be Shareholders. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years or until their successors are elected and shall be re-eligible.

The director(s) shall be elected, pursuant the provisions of any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company, by the General Meeting at the majority of at least 90% of the votes cast.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative who will represent the Legal Entity as sole director or as member of the Board in accordance with article 5 Ibis of the Companies Law.

The Shareholders shall determine the remuneration of the directors.

A director may be removed with or without cause (ad nutum) and/or replaced, at any time, by resolution adopted by simple majority vote of votes cast at a General Meeting and in accordance with the provisions of any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting in accordance with the provisions of any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor to appoint new directors.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members, in accordance with the provisions of any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of the causes of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video-conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting except as otherwise provided herein. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Decisions of the Board to propose to the General Meeting to carry forward and/or allocate to a reserve the net profits of the year shall be taken by unanimous vote of the directors present or represented at such meeting.

Decisions of the Board on the sale or divestment, in one or more transactions, of any assets or securities of the Company, whose value exceeds one hundred thousand US Dollars (USD 100,000), require the prior approval of the General Meeting voting at the majorities set forth in Article 10 of these Articles.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed by circular means and the written resolution signed by all members of the Board will be valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director.

The date of such resolution shall be the date of the last signature.

This article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a sole director.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the sole director. The resolutions passed by the sole director and the Board are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the sole director shall be signed by the sole director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the sole director (as the case may be).

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint one or more person(s), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board also is authorised to appoint one or more person(s), either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a sole director, the signature of the sole director or (iii) the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the sole director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate or employee of such other company or firm.

Any director of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following Annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a sole director.

For so long as the Company has a sole director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the sole director and in which the sole director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the sole director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory auditor(s). The Company is supervised by one or more supervisory auditor(s) (commissaire(s)). The supervisory auditor(s) will be appointed by the General Meeting for a term not exceeding 6 years following its (their) appointment provided that the supervisory auditor(s) shall be appointed among the so-called Big Four audit firms as from the earliest of (i) the annual General Meeting approving the 2016 annual accounts of the Company or (ii) the next annual General Meeting following the date on which the Shareholders recover the full ownership on their Shares after that the usufruct created over the Shares has ceased. The supervisory auditor(s) may be removed at any time with or without cause (ad nutum).

The Company may also be supervised by a statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), in which case article 69 of the law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings would apply. The statutory auditor will be appointed by the General Meeting for a term not exceeding 6 years following its appointment provided that the statutory auditor shall be appointed among the so-called Big Four audit firms as from the earliest of (i) the annual General Meeting approving the 2016 annual accounts of the Company or (ii) the next annual General Meeting following the date on which the Shareholders recover the full ownership on their Shares after that the usufruct created over the Shares has ceased.

The General Meeting will also appoint, if appropriate, a statutory auditor to supervise the consolidated accounts of the Company for a term not exceeding 6 years following its appointment provided that the statutory auditor shall be appointed among the so-called Big Four audit firms as from the earliest of (i) the annual General Meeting approving the 2016 annual accounts of the Company or (ii) the next annual General Meeting following the date on which the Shareholders recover the full ownership on their Shares after that the usufruct created over the Shares has ceased.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine the remainder of the annual net profits. The dividends may be paid in US Dollars or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board.

In the event of division of legal ownership, the usufructuary is entitled to receive all dividends which may be distributed with respect to the Shares over which he/she/it has a right of usufruct.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Law.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

In the event of division of legal ownership, the usufructuary is entitled to receive all liquidation proceeds which may be distributed with respect to the Shares over which he/she/it has a right of usufruct.

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Law.

Art. 23. Applicable law. The Companies Law and the SPF Law shall apply insofar as these Articles do not provide for the contrary."

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand Euro (€ 2,000).

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'UNIT INVESTMENTS S.A., SPF, (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.253, constituée suivant acte notarié du 15 mars 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 215 du 7 août 1989. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 30 décembre 2011, publié au Mémorial numéro 808 du 27 mars 2012.

L'assemblée a été présidée par M. Ünal Aysal, demeurant à Crans-Montana (CH).

Le président a nommé comme scrutateur M. Noël Didier, demeurant professionnellement à Luxembourg et comme secrétaire M. Jean-Marie Plisson, demeurant à Bruxelles (B).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent document afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de ladite liste de présence que l'intégralité des actions est représentée à la présente assemblée.

III. Tous les actionnaires étant présents ou représentés ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leur droit de recevoir au préalable un avis de convocation à celle-ci, permettant ainsi à l'assemblée de pouvoir valablement statuer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement statuer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société afin que l'article 4 des statuts de la Société (les «Statuts») ait la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition d'instruments financiers au sens de la Loi SPF et d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers éligibles, il convient d'entendre (a) l'ensemble des valeurs mobilières et autres titres, y compris et ce, de manière non limitative, les actions de sociétés et les autres titres assimilables à des actions de sociétés, les participations de sociétés et parts d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, titres obligataires et les instruments de paiement; (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des métaux précieux, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques; (f) les créances relatives aux éléments énumérés dans les sous-paragraphes a) à e) ci-dessus ou les droits se rapportant à ces éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, cessibles par inscription ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion de sociétés dans lesquelles elle détient des participations, tout en restant dans les limites de la Loi SPF relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.»

2. Modification et refonte intégrale des Statuts substantiellement sous la forme telle qu'annexée à la procuration et en particulier, et ce de manière non limitative, afin (i) d'inclure les modifications en vertu du point 1 ci-dessus, (ii) de déterminer les droits des actionnaires en cas de division de la propriété juridique des actions entre l'usufruit et la nue-propriété, (iii) d'introduire des limites à l'égard des cessions d'actions de la Société, (iv) d'élever les majorités à certaines décisions d'actionnaires, (v) de modifier les dispositions relatives à la nomination des membres du conseil d'administration de la Société, (vi) d'insérer des majorités spéciales afin que le conseil d'administration puisse prendre certaines décisions, (vii) d'intégrer des dispositions permettant à l'assemblée générale des actionnaires d'exclure un actionnaire de la Société dans certaines circonstances telles que prévues par les Statuts modifiés et refondus et (viii) de modifier les dispositions relatives à la nomination des commissaires aux comptes et réviseurs d'entreprise agréés.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée générale des actionnaires a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier l'objet social de la Société afin que l'article 4 ait la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition d'instruments financiers au sens de la Loi SPF et d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers éligibles, il convient d'entendre (a) l'ensemble des valeurs mobilières et autres titres, y compris et ce, de manière non limitative, les actions de sociétés et les autres titres assimilables à des actions de sociétés, les participations de sociétés et parts d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, titres obligataires et les instruments de paiement; (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des métaux précieux, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques; (f) les créances relatives aux éléments énumérés dans les sous-paragraphes a) à e) ci-dessus ou les droits se rapportant à ces éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, cessibles par inscription ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion de sociétés dans lesquelles elle détient des participations, tout en restant dans les limites de la Loi SPF relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.»

Seconde résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier et refondre l'intégralité des statuts de la Société comme suit, notamment et ce, de manière non limitative, afin (i) d'inclure les modifications en vertu du point 1 ci-dessus, (ii) de déterminer les droits des actionnaires en cas de division de la propriété juridique des actions entre l'usufruit et la nue-propriété, (iii) d'introduire des limites à l'égard des cessions d'actions de la Société, (iv) d'élever les majorités à certaines décisions

d'actionnaires, (v) de modifier les dispositions relatives à la nomination des membres du conseil d'administration de la Société, (v) d'insérer des majorités spéciales afin que le conseil d'administration puisse prendre certaines décisions, (vi) d'intégrer des dispositions permettant à l'assemblée générale des actionnaires d'exclure un actionnaire de la Société dans certaines circonstances telles que prévues par les Statuts modifiés et refondus et (vii) de modifier les dispositions relatives à la nomination des commissaires et réviseurs d'entreprises agréés:

« **Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme - société de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «UNIT INVESTMENTS S.A., SPF» (ci-après, la «Société»).

La société est soumise à la Loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (la «Loi SPF»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution prise en Assemblée Générale (telle que définie ci-dessous) délibérant conformément aux modalités prévues en matière de modification des statuts de la Société (les «Statuts»).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil»). Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition d'instruments financiers au sens de la Loi SPF et d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers éligibles, il convient d'entendre (a) l'ensemble des valeurs mobilières et autres titres, y compris et ce, de manière non limitative, les actions de sociétés et les autres titres assimilables à des actions de sociétés, les participations de sociétés et parts d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, titres obligataires et les instruments de paiement; (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des métaux précieux, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques; (f) les créances relatives aux éléments énumérés dans les sous-paragraphes a) à e) ci-dessus ou les droits se rapportant à ces éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, cessibles par inscription ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion de sociétés dans lesquelles elle détient des participations, tout en restant dans les limites de la Loi SPF relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis est fixé à vingt-six millions neuf cent soixante-seize mille dollars américains (26.976.000 USD) divisé en mille (1.000) actions (les «Actions») d'une valeur nominale de vingt-six mille neuf cent soixante-seize dollars américains (26.976 USD) chacune.

Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois en vertu d'une résolution adoptée en Assemblée Générale conformément aux conditions de quorum et de majorité fixées par la loi pour toute modification des présents Statuts, sauf disposition contraire des présentes. Les Actionnaires exerceront l'ensemble de leurs droits préférentiels de souscription dans toute augmentation de capital du capital social de la Société et ne renonceront pas à leurs droits préférentiels de souscription au bénéfice de toute personne ou entité autrement que conformément à tout pacte d'actionnaires pouvant exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société.

En cas de division de la propriété juridique des Actions entre l'usufruit et la nue-propriété, le droit préférentiel de souscription attaché aux Actions sera donné à l'usufruitier qui pourra exercer ce droit préférentiel de souscription.

Tant que la propriété juridique des Actions est divisée entre l'usufruit et la nue-propriété, l'usufruit des nouvelles Actions acquises sera transféré à l'usufruitier en raison de l'exercice de leur droit préférentiel de souscription.

La Société ou ses filiales pourront procéder à l'acquisition ou au rachat de ses propres Actions et pourra détenir ses propres Actions, chaque fois dans les limites prescrites par la loi. Les Actions rachetées par la Société et détenues par cette dernière ne disposeront ni de droit de vote ni de droit à distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Toute prime d'émission sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 6. Actions. Les Actions sont uniquement nominatives.

Un registre des actionnaires de la Société de temps à autre (individuellement, l'«Actionnaire» et ensemble, les «Actionnaires») sera tenu au siège social de la Société, où tout Actionnaire pourra le consulter. La propriété des Actions nominatives sera établie par l'inscription dans ledit registre.

Si un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à laquelle l'ensemble des avis ou annonces de la Société peut être envoyé, la Société pourra émettre un avis à cet effet devant être inscrit dans le registre des Actionnaires et l'adresse de cet Actionnaire sera réputée être celle du siège social de la Société ou à toute autre adresse pouvant être inscrite de temps à autre par la Société, jusqu'à ce que cet Actionnaire fournisse une adresse différente à la Société. L'Actionnaire pourra, à tout moment, modifier son adresse moyennant un avis écrit envoyé à la Société.

Toutes les communications et tous les avis devant être donnés à un Actionnaire inscrit seront réputés valablement envoyés à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.

Sur demande écrite d'un Actionnaire, le(s) certificat(s) d'actions nominatives inscrites attestant l'inscription de cet Actionnaire dans le registre d'Actionnaires pourra(ont) être émis avec les dénominations prescrites par le Conseil. Les certificats ainsi émis seront sous la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification déterminés par le Conseil. Ces certificats seront signés à la main ou par télécopie par deux membres du Conseil. Les certificats perdus, volés ou abîmés seront remplacés par la Société moyennant les preuves, engagements et indemnités jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'Actions abîmés soient remis avant que les nouveaux certificats ne soient délivrés.

Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Action. Si une Action était détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de l'Action devront désigner un seul mandataire afin de représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire, sauf stipulation contraire dans les présents Statuts.

En cas de division de la propriété juridique des Actions entre l'usufruit et la nue-propriété, la Société devra immédiatement en être informée et devra inscrire dans le registre des Actionnaires de la Société, en face du nombre d'Actions détenues conjointement, le nom de l'usufruitier et du nu-propiétaire.

Art. 7. Cession d'Actions. La cession d'Actions peut se faire par une déclaration écrite de cession inscrite au registre d'Actionnaire(s) conformément aux dispositions des présents Statuts et de tout pacte d'Actionnaires pouvant exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société. Cette déclaration de cession doit être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet.

Conformément aux dispositions des présents Statuts et de tout pacte d'actionnaires pouvant exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société, la Société peut également accepter et inscrire dans le registre pertinent une cession sur la base de correspondances ou d'autres documents attestant l'accord entre le cédant et le cessionnaire que la Société juge satisfaisants.

Art. 8. Limites à l'égard des cessions d'Actions.

8.1 Les Actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF.

8.2 En tant que restriction générale, les Actions de la Société ne peuvent être gagées et la Société ne pourra pas inscrire le gage des Actions de la Société dans le registre des Actionnaires de la Société.

8.3 Sauf en cas de cession autorisée conformément aux articles 8.12 et 8.13 ci-dessous, tout Actionnaire souhaitant céder (le «Cédant») tout ou partie de ses Actions (les «Actions Proposées») devra proposer aux autres Actionnaires d'acquérir les Actions Proposées (la «Cession Proposée»). Durant la période de la Cession Proposée, les autres Associés ont un droit de préférence sur ces Actions Proposées.

8.4 Le Cédant informera les autres Actionnaires de la Cession Proposée en leur envoyant une proposition écrite (Avis de Proposition), et une copie à la Société, et devra proposer aux autres Actionnaires d'acquérir les Actions Proposées. L'Avis de Proposition devra indiquer (i) le nombre d'Actions Proposées comprises dans la Cession Proposée; (ii) le prix auquel le Cédant accepte de céder les Actions Proposées (le «Prix Proposé»); (iii) toute autre condition de la proposition, y compris la description de toutes les conventions que le Cédant envisage de conclure.

8.5 Le Prix Proposé sera fixé par un réviseur d'entreprises agréé indépendant d'expérience et de renommée internationales nommé par le Cédant agissant en tant qu'expert. L'évaluation déterminée sera le Prix Proposé de la Cession Proposée.

8.6 À moins que le Prix Proposé tel que déterminé conformément à l'article 8.5 ne soit contesté dans les sept (7) jours ouvrables de la notification de l'Avis de Proposition par l'un des Actionnaires, il sera définitif et contraignant pour les Actionnaires. Dans le cas où un Actionnaire contesterait l'évaluation du réviseur d'entreprises agréé indépendant, la question sera renvoyée à un réviseur d'entreprises agréé indépendant nommé par le président, pour l'heure, de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises de Luxembourg, qui sera indépendant vis-à-vis du Cédant et des autres Actionnaires. Ce réviseur d'entreprises agréé indépendant agira en tant qu'expert et non en tant qu'arbitre et son évaluation sera définitive et contraignante et il déterminera le Prix Proposé.

8.7 Les autres Actionnaires disposeront de trente (30) jours ouvrables à compter de la réception de l'Avis de Proposition ou si le Prix Proposé était contesté dans les trente (30) jours ouvrables de la notification du rapport du réviseur d'entreprises agréé indépendant, pour aviser par écrit le Cédant, ainsi que la Société en leur envoyant une copie, de leur intention d'exercer leur droit de préférence et d'accepter la Cession Proposée. Cet avis indiquera le nombre d'Actions Proposées pour lesquelles le droit de préférence est exercé, à condition que chaque Actionnaire puisse accepter la Cession Proposée dans son intégralité au cas où les autres Actionnaires ne souhaitent pas acquérir les Actions Proposées. L'acceptation de la proposition par l'autre Actionnaire (le «Cessionnaire de Préférence») sera contraignante.

8.8 Si le nombre total des Actions Proposées que les Cessionnaires de Préférence ont accepté d'acheter, dépasse la Cession Proposée, les Actions Proposées seront vendues à chacun des Cessionnaires de Préférence proportionnellement au nombre d'Actions qu'ils détiennent respectivement dans la Société.

8.9 Le Cédant devra informer chaque Cessionnaire de Préférence du nombre définitif d'Actions Proposées attribué à chaque Cessionnaire de Préférence et du compte bancaire sur lequel le Prix Proposé sera payé (Avis de Confirmation de Préférence).

8.10 Le paiement du Prix Proposé sera effectué en numéraire sur le compte bancaire indiqué par le Cédant dans l'Avis de Confirmation de Préférence par chaque Cessionnaire de Préférence dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de l'Avis de Confirmation de Préférence. Sous réserve des dispositions de tout pacte d'Actionnaires pouvant exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société, la Cession des Actions Proposées à chaque Cessionnaire de Préférence ne sera effective qu'à partir du moment où le Cédant aura reçu le Prix Proposé total de la part de tous les Cessionnaires de Préférence.

8.11 Si les autres Actionnaires n'exercent pas leur droit de préférence concernant l'ensemble des Actions Proposées, après que le Cédant ou la Société leur a demandé, en cas d'insuffisance, d'augmenter ce qu'ils ont accepté de la Cession Proposée, le Cédant a le droit (mais n'est pas obligé) et est libre de vendre ses Actions Proposées par le biais d'une première admission à la négociation sur une bourse réglementée (Introduction en Bourse).

8.12 Nonobstant ce qui précède, aucun droit de préférence (en vertu du présent article) ne sera appliqué si la totalité des Actionnaires de la Société renonce à ce droit par écrit.

8.13 De plus, les cessions suivantes d'Actions sont libres et le droit de préférence prévu par les articles 8.3 à 8.11 ne s'appliquera à l'égard des cessionnaires suivants (le «Cessionnaire Autorisé») dans chaque cas, à condition que (i) l'Actionnaire effectuant cette Cession en informe par écrit les autres Actionnaires (en identifiant de manière suffisamment détaillée le Cessionnaire Autorisé), et (ii) le Cessionnaire Autorisé respecte les dispositions de tout pacte d'Actionnaires pouvant exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société:

- (i) en cas de cession d'Actions entre les Actionnaires;
- (ii) en cas de cession d'Actions aux bénéficiaires d'un Actionnaire mais uniquement dans la mesure où cet Actionnaire, s'il ne s'agit pas d'une personne physique, est un autre investisseur éligible au sens de la Loi SPF; et
- (iii) en cas de cession d'Actions à un descendant en ligne directe des bénéficiaires d'un Actionnaire.

Art. 9. Défaillance d'un Actionnaire.

9.1 L'Actionnaire qui cause la défaillance d'un Actionnaire (l'Actionnaire Défaillant») conformément aux dispositions de tout pacte d'Actionnaires pouvant exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société (la «Défaillance d'un Actionnaire») devra vendre ses Actions dans la Société conformément aux dispositions de l'article 8 ci-dessus et devra assumer les conséquences et les frais découlant de cette cession d'Actions conformément à tout pacte d'Actionnaires pouvant exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société.

9.2 Les Actionnaires acceptent qu'en cas d'inaction de l'Actionnaire Défaillant, l'Actionnaire Défaillant puisse être exclu de la Société en vertu d'une résolution prise en assemblée générale des Actionnaires à la majorité de 70% des voix exprimées, en raison d'un motif grave qui sera dans tous les cas réputé donné en cas de Défaillance d'un Actionnaire.

9.3 Dans de telles circonstances, chacun des autres Actionnaires (les «Actionnaires Éligibles») devra avoir le droit (mais pas l'obligation) d'acquérir tout ou partie des Actions de l'Actionnaire Défaillant (pro rata parte de la participation de l'Actionnaire Défaillant) en échange d'un prix d'acquisition équivalent à l'indemnisation en vertu de l'article 9.5; sous réserve de l'Actionnaire Éligible exerçant son droit et sous réserve des dispositions énoncées ci-après, étant convenu que les Actions défaillantes seront automatiquement cédées aux Actionnaires Éligibles concernés sur réception des avis en vertu des points (i) et (ii) ci-après:

(i) si un Actionnaire Éligible a l'intention d'acquérir tout ou partie des Actions de l'Actionnaire Défaillant, il en avisera par écrit l'Actionnaire Défaillant, tout autre Actionnaire Éligible et la Société au plus tard dix (10) jours ouvrables suivant la date de la résolution de l'assemblée générale des Actionnaires sur l'exclusion de l'Actionnaire Défaillant; et

(ii) si d'autres Actionnaires Éligibles ont l'intention d'acquérir tout ou partie des Actions de l'Actionnaire Défaillant, ces autres Actionnaires Éligibles devront en aviser l'Actionnaire Défaillant, tous les autres Actionnaires Éligibles et la Société au plus tard dix (10) jours ouvrables suivant la réception du premier avis en vertu du point (i) selon le cas.

9.4 Si les Actions défaillantes ne sont pas acquises dans leur intégralité par les Actionnaires Éligibles conformément à l'article 9.3, et après que la Société leur a demandé, en cas d'insuffisance, d'augmenter leur acquisition, la Société devra vendre la totalité des Actions défaillantes par voie d'une Introduction en Bourse conformément à l'article 8.11, auquel

cas l'Actionnaire Défaillant assumera l'ensemble des conséquences et des frais découlant de la cession d'Actions (y compris et ce, de manière non limitative, les conséquences et les frais découlant d'une Introduction en Bourse).

9.5 L'indemnisation pour l'exclusion, en vertu du présent article 9, sera égale à la juste valeur marchande des Actions, moins tous frais engagés dans le cadre de la cession des Actions aux Actionnaires Éligibles et en cas d'Introduction en Bourse, l'ensemble des conséquences et des frais qui en découlent. La juste valeur marchande des Actions sera déterminée par un réviseur d'entreprises agréé indépendant d'expérience et de renommée internationales nommé conformément aux dispositions des articles 8.5 et 8.6 des présentes, sauf en cas d'Introduction en Bourse suivant immédiatement l'acquisition des Actions, auquel cas la juste valeur marchande des Actions sera égale au prix reçu dans le cadre de l'Introduction en Bourse.

9.6 L'effet juridique de l'exclusion en vertu du présent article 9 ne sera pas subordonné au paiement de l'indemnisation en vertu de l'article 9.5.

Art. 10. Assemblées des Actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée Assemblée Générale») représente l'intégralité des Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société

Les délais de convocation et le quorum prévus la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, sauf disposition contraire des présentes.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Assemblées d'Actionnaires peuvent se tenir au lieu et à l'heure qui pourront être précisés dans les avis de convocation respectifs de l'assemblée.

En cas de division de la propriété juridique des Actions, tant l'usufruitier que le nu-propriétaire seront convoqués à toute Assemblée Générale, tel que prévu dans les présents Statuts. L'usufruitier et le nu-propriétaire ont tous deux accès à tous les documents devant être fournis à l'Assemblée Générale.

Un Actionnaire pourra prendre part aux Assemblées en désignant une autre personne comme mandataire par écrit, que ce soit en original, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par email muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Un Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen similaire de communication grâce auquel (i) les Actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et se parler, (iii) l'assemblée est transmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une assemblée par l'un de ces moyens de communication équivalra à une participation en personne à cette assemblée.

Les Actionnaires peuvent également exprimer leur vote par courrier (au moyen d'un bulletin de vote) sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale, à condition que les bulletins de vote écrits indiquent (i) la date, l'heure et le lieu de l'Assemblée Générale, (ii) le nom, l'adresse et autres informations personnelles pertinentes de l'Actionnaire et la signature de l'Actionnaire concerné, (iii) les Actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera ce droit, (iv) l'ordre du jour tel qu'énoncé dans l'avis de convocation, (v) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour et (vi) la possibilité de donner procuration pour voter sur toute nouvelle résolution ou modification apportée aux résolutions proposées présentées à l'Assemblée Générale ou annoncées par la Société après remise du bulletin de vote. Les bulletins de vote originaux doivent être reçus par la Société soixante-douze (72) heures avant l'Assemblée Générale en question, à moins que la Société ne fixe un délai plus court. Les bulletins de vote dûment complétés et signés reçus comme indiqué ci-avant seront pris en compte dans le calcul du quorum à cette Assemblée Générale. Les bulletins de vote incomplets ou reçus après le délai en question fixé par la Société ne seront pas pris en compte.

Sauf disposition contraire dans la loi ou les présents Statuts, les résolutions prises lors d'une Assemblée Générale dûment constituée seront adoptées à la majorité simple des votes exprimés. Chaque Action a droit à un vote.

Les résolutions de l'Assemblée Générale décidant de reporter et/ou d'allouer à une réserve les bénéfices nets de l'exercice, seront adoptées à la majorité au moins des quatre-vingt-dix pour cent (90%) des votes exprimés. Les résolutions de l'Assemblée Générale décidant la vente ou le dessaisissement, en une ou plusieurs opérations, de tout actif ou titre de la Société dont la valeur dépasse cent mille dollars américains (100.000 USD), seront adoptées à la majorité au moins des trois quarts (3/4) des votes exprimés.

En cas de division de propriété juridique, seul l'usufruitier des Actions aura le droit de voter sur l'ensemble des décisions des Assemblées Générales (ordinaires ou extraordinaires), notamment et ce, de manière non limitative, sur toute décision relative à la nomination du Conseil, la distribution de dividendes et la modification des présents Statuts, à l'exception des décisions pouvant affecter le droit de disposition du(des) nu(s)-propriétaire(s) des Actions.

À ce sujet, seul(s) le(s) nu(s)-propriétaire(s) aura(ont) le droit de voter aux Assemblées Générales appelées à statuer sur les questions suivantes:

(i) modification de l'objet social de la Société,

(ii) modification de la structure du capital social et notamment, sur les décisions relatives (a) à l'augmentation du capital et à toute émission d'Actions ou de droits similaires tel que l'émission d'Actions bénéficiaires, de bons de souscription,

étant entendu que le droit préférentiel de souscription devra être exercé par l'usufruitier (b) à la modification de la valeur nominale des Actions, (c) à la reclassification et la création de nouvelles classes des Actions émises de la Société et grevées d'usufruit, (d) à la réduction de capital, et (e) au rachat des Actions par la Société dans le cas permis par la Loi sur les Sociétés et les présents Statuts;

(iii) toute fusion, scission, liquidation ou tout autre restructuration similaire de la Société; et

(iv) la transformation de la forme juridique de la Société.

Au cas où la Société n'a qu'un seul Actionnaire Actionnaire Unique», l'Actionnaire Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans les présents Statuts, les décisions prises, ou les pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale renverront aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique seront inscrites dans des procès-verbaux.

Art. 11. Assemblées Générales annuelles. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra le troisième vendredi du mois de juin à 11h00 au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qu'il conviendra d'indiquer dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Gestion. La Société est gérée par le Conseil qui a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société et/ou d'accomplir tous les actes de disposition, de gestion et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés») ou par les Statuts relèvent de la compétence du Conseil.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être gérée par un administrateur tel que prévu par la loi et l'ensemble des dispositions des présents Statuts. Toute référence au Conseil sera réputée être une référence à l'administrateur unique qui aura tous les pouvoirs tels que prévus par la loi et tels qu'indiqués dans les présents Statuts en ce qui concerne le Conseil.

Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera gérée par un Conseil composé de minimum trois (3) et maximum sept (7) administrateurs, Actionnaires ou non. L'(les) administrateur(s) sera(ont) élu(s) pour une durée ne dépassant pas six ans ou jusqu'à ce que ses(leurs) successeurs soient élus et il(s) est(sont) rééligible(s).

L'(les) administrateur(s) sera(ont) élu(s), en vertu des dispositions de tout pacte d'Actionnaires pouvant exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société, par l'Assemblée Générale à la majorité d'au moins 90% des votes exprimés.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société (la «Personne Morale»), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale comme administrateur unique ou comme membre du Conseil, conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés.

Les Actionnaires fixeront la rémunération des administrateurs.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif (ad nutum) et/ou remplacé, à tout moment, en vertu d'une résolution adoptée à la majorité simple des votes exprimés en Assemblée Générale et conformément aux dispositions de tout pacte d'Actionnaires pouvant exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir le poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, conformément aux dispositions de tout pacte d'Actionnaires pouvant exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société. S'il ne reste plus d'autre administrateur, une Assemblée Générale devra être rapidement convoquée par le commissaire afin de nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 13. Réunions du Conseil. Le Conseil nommera un président (le «Président») parmi ses membres, conformément aux dispositions de tout pacte d'Actionnaires pouvant exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société, et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions adoptées en Assemblée Générale ou par l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommera(ont) un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Les réunions du Conseil seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion qui se tiendra au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des motifs de cette urgence sera indiquée brièvement dans l'avis de convocation à la réunion du Conseil.

Cet avis de convocation écrit n'est pas obligatoire si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit, que ce soit en original, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Un avis de convocation écrit séparé n'est pas requis pour les réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra participer à toute réunion du Conseil en désignant un autre administrateur comme son mandataire, par écrit, que ce soit en original, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Tout administrateur pourra participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen similaire de communication grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion, sauf disposition contraire des présentes. En cas de parité des votes, la voix du Président de la réunion sera prépondérante. Les décisions du Conseil de proposer à l'Assemblée Générale de reporter et/ou d'allouer à une réserve les bénéfices nets de l'exercice devront être adoptées à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Les décisions du Conseil portant sur la vente ou le dessaisissement, en une ou plusieurs opérations, de tout actif ou titre de la Société, dont la valeur dépasse cent mille dollars (100.000 USD), doivent être préalablement approuvées par l'Assemblée Générale aux majorités énoncées à l'article 10 des présents Statuts.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être adoptée par voie circulaire et la résolution écrite signée par tous les membres du Conseil sera valable et effective, comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs document(s) contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les administrateurs. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

Le présent article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est gérée par un administrateur unique.

Art. 14. Procès-verbal des réunions du Conseil ou des résolutions de l'administrateur unique. Les résolutions prises par l'administrateur unique et le Conseil seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés par le Président ou par un membre du Conseil qui a présidé cette réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'administrateur unique seront signés par celui-ci.

Les copies ou extraits de procès-verbaux pouvant servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil ou l'administrateur unique (le cas échéant).

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer une ou plusieurs personne(s), Actionnaire ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil est également autorisé à nommer une personne ou plusieurs personne(s), administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée à l'égard de tiers en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'administrateur unique, la signature de l'administrateur unique ou (iii) la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de la personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil ou l'administrateur unique, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé ou employé d'une telle société ou entreprise.

Tout administrateur de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, uniquement en raison de sa position dans cette autre société ou entreprise, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque opération de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette opération, et rapport devra être fait au sujet de cette opération et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale Annuelle. Le présent paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un administrateur unique.

Tant que la Société est gérée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'administrateur unique se sont engagés et dans lesquelles l'administrateur unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'administrateur unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société et conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaires. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s). Le(s) commissaire(s) est(sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale pour une durée de 6 ans maximum suivant sa(leur) nomination, à condition que le(s) commissaire(s) soi(en)t nommé(s) parmi les quatre plus grosses sociétés d'audit au plus tôt au moment de (i) l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société de 2016 ou de (ii) l'Assemblée Générale annuelle suivante suivant la date à laquelle les Actionnaires récupèrent la pleine propriété de leur Actions après que l'usufruit créé sur les Actions a cessé. Le(s) commissaire(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment avec ou sans motif (ad nutum).

La surveillance de la Société peut également être confiée à un réviseur d'entreprises agréé, auquel cas l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises s'appliqueraient. Le réviseur d'entreprises agréé sera nommé par l'Assemblée Générale pour une durée de 6 ans maximum suivant sa nomination, à condition que le réviseur d'entreprises agréé soit nommé parmi les quatre plus grosses sociétés d'audit au plus tôt au moment de (i) l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société de 2016 ou de (ii) l'Assemblée Générale annuelle suivante suivant la date à laquelle les Actionnaires récupèrent la pleine propriété de leur Actions après que l'usufruit créé sur les Actions a cessé.

L'Assemblée Générale nommera également, le cas échéant, un réviseur d'entreprises agréé afin de vérifier les comptes consolidés de la Société pour une durée de 6 ans maximum suivant sa nomination, à condition que le réviseur d'entreprises agréé soit nommé parmi les quatre plus grosses sociétés d'audit au plus tôt au moment de (i) l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société de 2016 ou de (ii) l'Assemblée Générale annuelle suivante suivant la date à laquelle les Actionnaires récupèrent la pleine propriété de leur Actions après que l'usufruit créé sur les Actions a cessé.

Art. 19. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 20. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 ci-dessus.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Les dividendes pourront être payés en dollars américains ou en toute autre devise choisie par le Conseil et ils devront être payés au lieu et au moment fixés par le Conseil.

En cas de division de la propriété juridique, l'usufruitier a le droit de recevoir tous les dividendes pouvant être distribués à l'égard des Actions sur lesquelles il possède un droit d'usufruit.

Le Conseil peut décider de payer des acomptes sur dividendes conformément aux conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société ne peut être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de liquidation ou de faillite de l'Actionnaire Unique.

La Société peut être dissoute, à tout moment, en vertu d'une décision adoptée par l'Assemblée Générale conformément aux modalités requises en matière de modification des présents Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du (des) liquidateur(s).

En cas de division de la propriété juridique, l'usufruitier a le droit de recevoir le produit de la liquidation pouvant être distribué à l'égard des Actions sur lesquelles il possède un droit d'usufruit.

Art. 22. Modifications. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 23. Droit applicable. La Loi sur les Sociétés et la Loi SPF trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Tous les points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une résolution, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à deux mille euros (€ 2.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande des parties aux présentes, le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. AYSAL, N. DIDIER, J.-M. PLISSON et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2013. LAC / 2013 / 11821. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038991/970.

(130047838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Lander S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 175.908.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Daniel Galhano, director, born on July 13th, 1976, in Moyeuvre-Grande (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, here represented by Mr Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on February 25th, 2013,

Such proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Title I. - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LANDER S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other

company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) Interim accounts are established by at least one manager;

- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the above-named party, represented as stated hereabove, declares to subscribe for all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each.

The shares have all been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a) Mr. Daniel GALHANO, director, born on July 13th, 1976, in Moyeuvre-Grande (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260.

b) Mr. Laurent TEITGEN, director, born on January 5th, 1979, in Thionville (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, lui-même ici représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 25 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination LANDER S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La Société pourra racheter ses parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de son (leur) mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le (les) gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle de tout gérant de la Société, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales de la Société qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant toute autre personne ou entité comme son mandataire par écrit que ce soit par courrier, télégramme, télex, téléfax ou par courrier électronique.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par courrier ou par téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant unique ou le conseil de gérance prépare le bilan et le compte des pertes et profits ainsi qu'un inventaire donnant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, du commissaire aux comptes (s'il y en a un) et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intermédiaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'associé unique ou l'assemblée générale des associés sont seuls compétents pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire à l'intégralité des douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérée par apport en numéraire, le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Daniel GALHANO, gérant, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

b) Monsieur Laurent TEITGEN, gérant, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2013. LAC/2013/11692. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013037003/409.

(130044995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Amromco Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RON 62.655,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.402.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037925/11.

(130046857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Ady's Hygiène S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 14, rue des Poseurs.

R.C.S. Luxembourg B 31.854.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 12.03.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen.

Référence de publication: 2013037937/11.

(130046762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

AP Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013037972/11.

(130046742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

BB Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 85.965.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BB INVESTISSEMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013037993/11.

(130047141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Business Innovation Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.722.

Les statuts coordonnés de la société déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038009/10.

(130046797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.067.600,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.680.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013038017/11.

(130046833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

CB CERATIZIT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 155.975.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 14.03.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 21.03.2013.

Référence de publication: 2013038023/11.

(130046823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Explotravel Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4645 Nieder Korn, 145, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 138.608.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013038078/11.

(130046734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

BGP Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.580.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mars 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013037998/11.

(130046705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

FDR Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 22.988.

Statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038088/10.

(130046717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Luximmatriculation S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Cars Luxembourg.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 31A, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 74.207.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013038183/11.

(130046809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Mortgage Opportunities I Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.961.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66062 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038223/10.

(130046847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Mc K Schmiede S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 98.488.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013038217/10.

(130046839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Unilever Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 161.247.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013038406/12.

(130046604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Amromco Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RON 62.656,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 161.397.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037924/11.

(130046792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Immotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 3A, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 92.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013038742/11.

(130047503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Invista European RE Lutterberg PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.735.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013038734/10.

(130047542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Hair Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 78, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 113.964.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013038720/11.

(130047504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Zuccari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.201.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013038434/11.

(130046738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Amromco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RON 62.713,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.319.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037358/11.

(130046567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

J & L Montana Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 64, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.628.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038751/9.

(130047916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Isidro International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 11.906.

Les comptes annuels au 30/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038750/9.

(130047403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

JGB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 62.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038756/9.

(130047575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

KLC Holdings XIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038775/9.

(130047961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Pompes Funèbres Wagner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7595 Reckange (Mersch), 45, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 131.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038866/9.

(130047507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Omar Bradley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 88.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038852/9.

(130047668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Malya Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 165.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038797/10.

(130047372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Mazars Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 159.962.

Les comptes annuels au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013038807/10.

(130047416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Malya Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 165.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038796/10.

(130047371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

JP Residential III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 107.834.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013038758/11.

(130047440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Fobos-04 Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 102.609.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013038684/13.

(130047779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Nocibe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 133.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038835/10.

(130047410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Omco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 131.830.

Les états financiers au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038839/10.

(130047843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Pop 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 168.019.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bonfond
Manager

Référence de publication: 2013038867/11.

(130047284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Praxa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 90.653.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013038868/9.

(130047449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Belair Assets SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 72.692.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013039148/14.

(130048630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Casaquira Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 140.774.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kariem Abdellatif.

Référence de publication: 2013039166/10.

(130048170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Cephalon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.498.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25. Mars 2013.

Référence de publication: 2013039168/10.

(130048397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

C-Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 136.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039164/10.

(130048216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

C+ Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 92.342.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013039163/11.

(130048538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Compagnie Financière d'Echternach S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 14.187.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039172/10.

(130048561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Bossok S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 16, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 154.303.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039156/10.

(130048540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.
